

Argens	Fleuve non navigable du département du Var, qui prend sa source à Seillons-Source-d'Argens et débouche dans la Méditerranée à St Aygulf (commune de Fréjus)
Artélia	Bureau d'étude indépendant ayant effectué des études sur les inondations dans le bassin versant de l'Argens (Var)
Bras de décharge	Canal de trop plein, destiné aux eaux de crue d'un cours d'eau. En basse vallée de l'Argens (Var), il permettra aux eaux de crues d'emprunter temporairement un chemin entre l'Argens et les étangs de Villepey, pour s'écouler sous le pont de la Galiote.
Champ d'expansion de crues	Espace destiné à récupérer temporairement une partie du surplus de l'eau d'une crue, afin de préserver d'une inondation plus grave, une zone menacée, en aval.
CMI	Commission Mixte Inondation. Dépend du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle œuvre pour la mise au point de la stratégie nationale de gestion du risque inondation.
Crue	La crue correspond à la montée des eaux d'un cours d'eau, l'inondation au phénomène qui en résulte, l'eau débordant, se répandant sur les terrains alentours. Elle est due à de fortes précipitations, auxquelles peut s'ajouter un sol saturé en eau ou un sol imperméable ou devenu imperméable suite à une sécheresse importante : le sol n'absorbe plus la quantité d'eau qui lui parvient.
Embâcles	Objets solides flottants dans un cours d'eau. Emportés par les eaux lors d'une crue, ils peuvent rester bloqués, s'accumuler et gêner le passage de l'eau. Sources de débordements et d'inondations.
EPAGE	Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale aussi appelé communauté de communes. Structure de gouvernance intercommunale pour fédérer des fonctions afin de réaliser des économies et gagner en efficacité.
Galiote	Le pont de la Galiote est situé à St Aygulf (Var), entre les étangs de Villepey et les plages de St Aygulf.
Garonne	Nom désignant les canaux de drainage dans la basse vallée de l'Argens (Var)
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique votée le 27 janvier 2014) attribue à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).
La Palud	Zone d'activité, située à Fréjus (Var). Régulièrement inondée, cette zone va être mise en sécurité par d'importants travaux en 2016-2017
Le busage	Grandes canalisations, orifices, destinés à laisser passer l'eau.
Les Esclamandes	Lieu-dit à St Aygulf, en bord de mer, proche des étangs de Villepey
Les étangs de Villepey	Plan d'eau situé en bordure de mer, à St Aygulf, sur la commune de Fréjus (Var). Réserve naturelle, alimentées par les eaux de l'Argens et/ou de la Méditerranée
PAPI	Programmes d'Action de Prévention des Inondations
Préfet	Haut fonctionnaire représentant l'État français. Nommé par le 1 ^{er} ministre ou le Parlement. Dans les départements français, un sous-préfet d'arrondissement dépend d'un préfet.
Réessuyage	Terme utilisé pour désigner le retrait des eaux après une inondation
RN 98 – RD559	Route longeant le bord de mer entre St Aygulf et Fréjus. Le nom actuel est RD559
SMA	Syndicat Mixte de l'Argens. Créé à l'initiative du préfet du Var M. Laurent Cayrel, en juillet 2014. Structure de gouvernance interterritoriale pour assurer à l'échelle du bassin versant de l'Argens la gestion des inondations et la gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau. Site internet : http://syndicatargens.fr
UNALCI	Union Nationale de Lutte Contre les Inondations. Fédération d'associations réparties sur tout le territoire national, qui œuvrent pour la défense des victimes d'inondations et pour la recherche d'une meilleure maîtrise des phénomènes hydrologiques.
VIVA	Vivre Installés au Val d'Argens. Association loi 1901, fondée à la suite des inondations des 15 et 16 juin 2010 dans la vallée de l'Argens (Var), pour défendre les intérêts des sinistrés des inondations et de leurs effets, pour la protection et le développement d'intérêt national de la Basse Vallée de l'Argens. Site internet : www.viva2010.org